

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **09 Août 2008**. Ces états sont accompagnés **des rapports établis distinctement** par les commissaires aux comptes, M Nouredine HAJJI (AMC) et M Ahmed MANSOUR.

Bilan
Arrêté au 31 décembre 2007
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2007	31-déc-2006
ACTIF			
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	49 525	56 596
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	257 858	170 730
AC 3- Créances sur la clientèle	3	1 309 388	1 413 222
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	59 677	134 023 *
AC 6- Valeurs immobilisées	5	28 837	39 421 *
AC 7- Autres actifs	6	32 396	44 133
TOTAL ACTIF		1 737 681	1 858 125
PASSIF			
PA 1- Banque centrale et C.C.P	7	0	30 000
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	43 986	103 756
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 617 263	1 487 771
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	10	31 922	33 749
PA 5- Autres passifs	11	63 598	42 245 *
TOTAL PASSIF		1 756 769	1 697 521
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital		106 000	106 000
CP 2- Réserves	12	59 909	59 741
CP 5- Résultats reportés	13	(5 138)	(3 398) *
CP 6- Résultat de l'exercice		(179 859)	(1 739) *
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	(19 088)	160 604
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 737 681	1 858 125

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir notes 2.8 et 2.9)

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 décembre 2007
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2007	31-déc-2006
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	15	188 917	204 917
HB 2- Crédits documentaires	16	115 005	97 234
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		303 922	302 151

ENGAGEMENTS DONNES			
	17		
HB 4-Engagements de financement donnés		5 114	4 562
HB 5- Engagements sur titres		0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		5 114	4 562

ENGAGEMENTS RECUS			
HB 7- Garanties reçues	18	236 210	130 207
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		236 210	130 207

Etat de résultat

Période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2007	Exercice 2006
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	19	82 248	85 761
PR 2- Commissions perçues	20	26 397	25 948 *
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	21	5 348	5 212
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	22	3 813	5 796 *
Total produit d'exploitation bancaire		117 806	122 717
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	23	47 644	47 257
CH 2- Commissions encourues	24	1 461	1 415 *
CH 3- Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	25	226	148
Total charges d'exploitation bancaire		49 331	48 820
PRODUIT NET BANCAIRE		68 475	73 897

PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	26	(173 333)	(22 135)	
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	(3 712)	567	
PR 7- Autres produits d'exploitation		9	178	
CH 6- Frais de personnel	28	(41 041)	(37 830)	*
CH 7- Charges générales d'exploitation	29	(16 748)	(12 452)	
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations	30	(12 715)	(2 979)	
RESULTAT D'EXPLOITATION		(179 065)	(754)	
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	31	(671)	18	*
CH 11- Impôt sur les sociétés	32	(123)	(1 003)	
RESULTAT DE L'EXERCICE		(179 859)	(1 739)	*
Effets des modifications comptables (net d'impôt)				
	33	(5 153)	(3 414)	
Résultat après modifications comptables		(185 012)	(5 153)	
Résultat par Action (en DT)	34	(16, 968)	(0,164)	*

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir notes 2.8 et 2.9)

Etat de Flux de Trésorerie
Période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007
(Exprimé en milliers de dinars)

	Note	Exercice 2007	Exercice 2006	
<u>Flux d'exploitation</u>				
Produits d'exploitation encaissés		140 667	116 324	*
Charges d'exploitation décaissées		(52 780)	(51 715)	*
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(26 125)	(13 434)	
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(93 448)	(76 139)	
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		130 210	117 148	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(40 535)	(38 114)	*
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		16 148	(13 773)	*
Impôt sur les bénéfices		(1 003)	(151)	
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		73 134	40 146	
<u>Flux d'investissement</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 674	5 310	
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		69 220	(678)	
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(1 101)	(10 135)	*
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		72 793	(5 503)	
<u>Flux de financement</u>				
Emission d'actions		0	0	
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		(1 806)	(3 788)	
Dividendes versés		0	0	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(1 806)	(3 788)	
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		144 121	30 855	
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		105 091	74 236	
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	35	249 212	105 091	

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 2.8)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2007

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers annuels

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2007 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2007 et au sens de la Circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée au 31 décembre 2007 pour un montant net de 23 704 KDT.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits à moyen terme, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts sauf éventuellement intervention manuelle par Opérations Diverses.

Le paramétrage initial du système d'information est en cours d'affinement. Le SI a été paramétré selon des principes assez conservateurs. La réservation a fait l'objet d'une revue approfondie et tous les retraitements issus et s'inscrivant dans une approche de prudence ont été pris en compte. Ceci étant, la banque est en train de revisiter les procédures ayant trait à la comptabilisation des intérêts afin de fixer des règles raisonnables et cohérentes en la matière.

Ceci afin de s'assurer de leur application automatique et fiable conformément aux pratiques courantes suivies par des établissements bancaires tunisiens.

Suite à des vérifications, des produits ont été réservés globalement pour un total de 3 715 KDT et ce dans l'attente de l'aboutissement des travaux en cours qui permettront de statuer définitivement sur leur sort.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

▪	B2 : actifs incertains	20 %
▪	B3 : actifs préoccupants	50 %
▪	B4 : Actifs compromis	100 %

En application de ces dispositions, la Banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

La dotation aux provisions pour créances clientèle a été de 146 927 KDT au titre de l'exercice 2007, tandis que les reprises de provisions ont été de 1 554 KDT portant ainsi le montant cumulé de provisions comptabilisées à 225 668 KDT à la date du 31-12-2007.

La Société Générale s'est engagée, en outre, à couvrir et à garantir le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2007.

Le montant de cet engagement de paiement est de 50 millions de Dinars.

2.3- Traitement des impayés

▪ **Agios sur comptes débiteurs (créances classées)**

Les agios sont constatés dans le compte 38300000 « Agios réservés sur comptes non mouvementés ».

▪ **Commissions sur engagements (créances classées)**

Les commissions sur engagements par signature des comptes classés sont constatés dans le compte 38300005000 « Commissions réservées / cautions TND »

▪ **Autres Commissions (créances classées)**

Les autres commissions des comptes classés sont constatés dans le compte 38300010000 « Commissions réservées »

▪ **Intérêts sur consolidations (créances classées)**

Les intérêts sur crédits consolidés sont constatés dans le compte 38300007000 « Intérêts réservés / consolidations »

▪ **Intérêts sur crédits à court terme (créances classées)**

Les intérêts sur crédits à court terme sont constatés dans le compte 38300009000 « Intérêts réservés / crédits à court terme »

▪ **Intérêts impayés sur crédit à M.T**

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés et présentés en net à l'actif du bilan (comptes : 29190099 ; 38300003000 ; 38300004000,38300011000).

2.4- Présentation des provisions

Jusqu'au 31/12/2006 la banque a procédé à l'évaluation de ses actifs en applications des règles admises. Les provisions requises sont imputées sur l'exercice d'estimation dans la limite du résultat disponible, le reliquat (provisions non comptabilisées) est mentionné dans les notes aux états financiers. Pour l'exercice 2007, la banque a comptabilisé l'intégralité des provisions requises telles qu'estimées à la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 257 650 KDT au 31/12/2007 contre 81 629 KDT au 31/12/2006 soit une augmentation de 176 021 KDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTRE PARTIE	228 366	80 295
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	2 547	988
PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	2 339	186
PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES POSTES D'ACTIF	13 758	
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	10 640	160
TOTAL	257 650	81 629

La rubrique « PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES POSTES D'ACTIF » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CAISSE, CCP, BCT	712	
PROVISIONS / CPTES CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	536	
PROVISIONS POUR RISQUES / AUTRES POSTES D'ACTIF	12 510	
TOTAL	13 758	0

Les provisions pour risques sur autres postes d'actif pour 12 510 KDT concernent les provisions au titre des comptes de la comptabilité matière et des autres comptes en suspens.

Le détail de la rubrique « PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES » est le suivant :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISIONS POUR RISQUE ADMINISTRATIF	8 925	
PROVISIONS POUR ACTIONS EN JUSTICE	711	
PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	1 004	160
TOTAL	10 640	160

2.5- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciel	20%
AAI	10%

Matériel et équipement Amicale 10%

Les matériels informatiques ainsi que les logiciels acquis à partir du 1^{er} janvier 2004 sont amortis respectivement aux taux de 15% et 20% alors que celles acquises avant cette date ont fait l'objet de dépréciation aux taux antérieurs respectifs de 30% et 66%.

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. A ce titre, les dotations aux provisions complémentaires sur le portefeuille titres, ont été comptabilisées au 31/12/2007, pour 1 559 KDT.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Les emprunts dont le risque de change est couvert par TUNIS RE, sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2007, il a été décidé de procéder au retraitement suivant :

Reclassement du compte «Commissions Sous Déléguataire / Achat Billets de Bque » de la rubrique «PR 2- Commissions perçues » à la rubrique «CH 2- Commissions encourues» pour 63 KDT;

Rubrique	Désignation	Montant avant retraitement	Montant après retraitement	Variation
		31/12/2006	31/12/2006	
PR 2	Commissions perçues	25 885	25 948	63
CH 2	Commissions encourues	(1 352)	(1 415)	(63)

2.9- Modifications comptables

Au 31/12/2007, il a été décidé de procéder aux corrections suivantes ayant un impact sur les capitaux propres au 31/12/2006 :

- Abonnement de la prime du bilan pour 3 636 KDT ;
- Annulation du produit constaté indûment en 2006 parmi les intérêts courus / fonds géré SICAR pour 552 KDT ;
- Annulation du produit constaté résultant de l'échange de l'immeuble Rex effectué en 2006 pour 965 KDT représentant la différence entre la valeur comptable d'un terrain propriété de l'UIB , échangé contre une partie d'un immeuble à édifier sur le même terrain dont la valeur contractuelle est de 1 175 KDT ;

Les données comparatives au 31/12/2006 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Rubrique	Désignation	Montant avant modification comptable	Montant après modification comptable	Variation
		31/12/2006	31/12/2006	
CP 6	Résultat de l'exercice	0	(1 739)	(1 739)
CP 5	CP 5 Résultats reportés	15	(3 398)	(3 414)
CH 6	Frais de personnel	(37 608)	(37 830)	(222)
PA 5	Autres passifs	38 609	42 245	3 636
AC 5	Portefeuille d'investissement	134 575	134 023	(552)
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	6 348	5 796	(552)
AC 6	Valeurs immobilisées	40 386	39 421	(965)
PR 8/CH 9	Solde en gains / autres éléments ordinaires	983	18	(965)

L'état de flux de trésorerie au 31/12/2006 a été, en conséquence, retraité.

3- Notes explicatives
(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

3.1 Notes sur les postes de l'actif.

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2007 un solde débiteur de 49.525 KDT contre 56.596 KDT au 31 décembre 2006 soit une baisse de 7.071 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CAISSE ESPECES EN DINARS	5 714	5 993
ESPECES EN ROUTE	2 476	2 053
FONDS DE ROULEMENT CHEZ IBS	293	293
ALIMENTATION GAB	2 736	3 774
CAISSE ESPECES EN DEVISES	496	1 733
BCT COMPTE ORDINAIRE	36 059	40 676
I B S TRANSPORT DE FONDS	1 258	574
CCP COMPTES ORDINAIRES	1 205	1500
S.TOTAL	50 237	56 596
PROVISIONS /SUSPENS CAISSE, CCP, BCT	(712)	
TOTAL	49 525	56 596

Une provision a été constituée sur les postes de cette rubrique pour 712 KDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISIONS / SUSPENS CAISSE ESPECES	(13)	0
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE BCT DINARS	(114)	0
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE CCP	(585)	0
TOTAL	(712)	0

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 257.858 KDT au 31 décembre 2007 contre 170.730 KDT au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 87.128 KDT qui s'explique comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	258 394	170 730
S.TOTAL	258 394	170 730
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(536)	
TOTAL	257 858	170 730

Une provision sur les comptes de correspondants locaux et étrangers a été constituée pour 536 KDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISIONS / SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX (HORS BCT)	431	0
PROVISIONS / SUSPENS CORRESPONDANTS ETRANGERS	105	0
TOTAL	536	0

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2007 un solde de 1.309.388 KDT contre 1.413.222 KDT au 31 décembre 2006, soit une baisse de 103.834 KDT qui se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	365 256	354 109
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE *	1 302 457	1 244 974
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	18 697	19 386
S.TOTAL	1 686 410	1 618 469
PROVISIONS POUR RISQUE DE CONTREPARTIE	(228 366)	(80 295)
AGIOS ET INTERET SRESRVES	(148 656)	(124 952)

TOTAL	1 309 388	1 413 222
--------------	------------------	------------------

* dont 25 646 KDT de crédits immobilier et auto au personnel se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CREDITS AUTOMOBILES	1 746	1 634
CREDITS HYPOTHECAIRES	14 650	12 076
AUTRES CREDITS	9 250	10 680
Total	25 646	24 390

La ventilation des engagements de la Banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Engagements bilan	877 864	836 019	789 561	770 915	1 667 425	1 606 934
Engagements hors bilan	138 585	215 128	31 048	32 111	169 633	247 239
Total	1 016 449	1 051 147	820 609	803 026	1 837 058*	1 854 173
Autres Engagements					153 275	66 447
Total	1 016 449	1 051 147	820 609	803 026	1 990 333	1 920 620

*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 14 853 DT

La rubrique « Autres engagements » enregistre :

- Pour les engagements bilan : les opérations en instance d'affectation

- Pour les engagements hors bilan : Essentiellement les engagements banques; les opérations de Confirmation CREDOC EXPORT pour 72 030 KDT et les Cautions reçues pour 60 815 KDT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
ENGAGEMENTS BILAN	18 985	11 535
ENGAGEMENTS HORS BILAN	134 290	54 912
TOTAL	153 275	66 447

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	(225 668)	(80 295)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE	(2 698)	
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE	(228 366)	(80 295)
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTES	(96 508)	(86 825)
INT RESERVES / CONSOLIDATION	(12 191)	(9 203)
INT RESERVES / CREDIT COURT TERME	(796)	
INT/RESERVES / CREDITMOYEN TERME	(32 321)	(26 609)
INT RESERVES / CREDIT/ RESSOURCES SPECIALES	(2 672)	(2 271)
COMMISSIONS RESERVEES/ CAUTIONS TND	(387)	(44)
AUTRES COMMISSIONS	(66)	
PRODUITS DIVERS RESERVES	(3 715)	
TOTAL AGIOS & INTERETS RESERVES	(148 656)	(124 952)
TOTAL	(377 022)	(205 247)

Cette rubrique enregistre les provisions et agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des provisions pour risque de contrepartie s'élève à 228 366 KDT au 31/12/2007 contre 80 295 KDT au 31/12/2006, soit une augmentation de 148 071 KDT.

Le poste « PROVISIONS ACTION EN DEFENSE » correspond à des provisions liées aux opérations courantes avec la clientèle.

Le solde des agios, commissions et intérêts réservés, s'élève à 148.656 KDT au 31 décembre 2007 contre 124.952 KDT au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 23 704 KDT .

Le poste « produits divers réservés » enregistre un total de 3 715 KDT de divers produits réservés sur 25 000 comptes clients dans l'attente de l'aboutissement des travaux en cours pour statuer définitivement sur leur sort.

Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2007 à 59.677 KDT contre 134.023 KDT au 31 décembre 2006. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
-TITRES D'INVESTISSEMENT	53 982	124 616
-TITRES DE PARTICIPATION	4 035	4 035
-PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET CO-ENTREPRISES	3 550	3 550
-PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	2 996	2 996
S.TOTAL	64 563	135 197
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	(2 339)	(186)
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION PARTS DANS ENTREPRISES LIEES	(1572)	(240)
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	(975)	(748)
TOTAL PROVISIONS	(4 886)	(1 174)
TOTAL	59 677	134 023

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
EMPRUNT OBLIGATAIRE	2 000	2 500
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	60	76
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	23 000	93 647
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	868	2 677
FONDS GERES SICAR	27 356	25 402
CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERES SICAR	698	314
TOTAL	53 982	124 616

La variation du portefeuille « BTA » s'explique par le règlement d'un lot de 80 500 KDT arrivé à échéance et la nouvelle souscription pour 10 000 KDT

La variation du « FONDS GERES SICAR » se justifie comme suit :

- Solde au 31/12/2006 : 25 402 KDT
- Déblocage au titre de l'exercice 2006 : 2.151 KDT
- Imputation commissions de gestion : (197) KDT
- Solde au 31/12/2007 : 27 356 KDT

La part du fonds géré par la SICAR affecté à des participations totalise au 31/12/2007 un solde net de 8.918 KDT.

Une dotation aux provisions pour fonds gérés SICAR a été constituée pour 2 158 KDT.

Une reprise de provisions a été constatée pour 5 KDT.

Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 28.837 KDT au 31 décembre 2007 contre un Solde de 39.421 KDT au 31 décembre 2006. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

Libellé	V.Brut e au 31-12- 06	Acquis / Cession	V.Brute au 31-12-07	Dotations		VCN 31/12/2007	
				Amort. 2006	Nette 31-12- 2007		
LOGICIEL DELTA	12 381	(10 333)	2 048	(388)	12	(376)	1 672
AUTRES LOGICIELS	1 732	17	1 749	(1 120)	(281)	(1 401)	348
MATERIEL .POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES DELTA	5 544	804	6 348	(1 241)	(885)	(2 126)	4 222
MATERIEL .POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES AUTRES QUE DELTA	11 690	(790)	10 900	(11 676)	776	(10 900)	0
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	8 963	433	9 396	(2 488)	(604)	(3 091)	6 305
IMMEUBLES HORS .EXPLOITATION	2 934	32	2 965	(191)	(113)	(303)	2 662
AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS & INSTALLATIONS	15 592	392	15 984	(10 508)	(760)	(11 268)	4 716
TERRAINS	4 489	(183)	4 306	0	0	0	4 306
FONDS DE COMMERCE	256	0	256	(74)	(13)	(87)	169
MATERIEL ROULANT	1 435	177	1 612	(949)	(58)	(1 007)	605
MATERIEL & MOBILIER DE BUREAU	7 716	128	7 844	(4 973)	(190)	(5 163)	2 681
EQUIPEMENTS LOGEMENTS DE FONCTION	91	11	102	(37)	(7)	(44)	58
MATERIEL AMICALE	18	0	18	(17)	0	(17)	1
MATERIEL & OUTILLAGE	4	0	4	(3)	(1)	(4)	0
IMMOBILISATIONS EN COURS LOGICIEL	31	(31)	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 175	(83)	1 092	0	0	0	1 092
TOTAL	74 051	(9 426)	64 624	(33 665)	(2 124)	(35 787)	28 837

Note 6 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 32.396 KDT au 31 décembre 2007 contre 44.133 KDT au 31 décembre 2006 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	525	549
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION *	28 247	27 601
CREANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	14 839	15 712
AUTRES	1 295	271
S.TOTAL	44 906	44 133
PROVISIONS AUTRES POSTES D'ACTIF	(12 510)	
TOTAL	32 396	44 133

* dont Crédits sur fonds social et crédits au Personnel pour un total de 12 564 KDT, se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
AUTRES CREDITS DIRECTS	1 716	1 895
AVANCES SUR FRAIS MEDICAUX	36	36
CREDITS SUR FONDS SOCIAL	7 580	7 320
COMPTES DEBITEURS	2 230	1 886
AVANCES SUR PRIMES	1 002	922
TOTAL	12 564	12 059

Une provision a été constituée sur les postes de cette rubrique pour 12 510 KDT.

3.2 Notes sur les postes du passif.**Note 7 : BCT et CCP passifs**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2007 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
EMPRUNT SUR LE MARCHE MONETAIRE	0	30 000
TOTAL	0	30 000

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2007 à 43.986 KDT contre 103.756 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	41 279	101 294
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	520	636
AUTRES SOMMES DUES	2 187	1 826
TOTAL	43 986	103 756

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 41.279 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
EMPRUNTS SUR LE MARCHE MONETAIRE	39 747	72 500
EMPRUNT SYNDIQUE	0	16 838
POSITION CHANGE EMPRUNT SYNDIQUE	0	(16 838)
CONTRE VALEUR POSITION CHANGE SUR EMPRUNT SYNDIQUE	0	13 414
CORRESPONDANTS ETRANGERS NOSTRI	498	1 192
CORRESPONDANTS ETRANGERS LORI	976	13 653
INTERETS COURUS /EMPRUNTS MARCHE MONETAIRE	58	101
INTERETS COURUS /EMPRUNT SYNDIQUE DEVISES	0	434
TOTAL	41 279	101 294

Note 9 :- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 1.617.263 au 31 décembre 2007 KDT contre 1.487.771 KDT au 31 décembre 2006. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2006
DEPOTS A VUE	620 038	495 894
DEPOTS D'EPARGNE	566 170	540 540
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE	351 997	404 335
CERTIFICATS DE DEPOTS	2 471	2 846
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	76 587	44 156
TOTAL	1 617 263	1 487 771

Note10 :- Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 31.922 KDT au 31 décembre 2007 contre 33.749 KDT au 31 décembre 2006 ; il correspond intégralement à des ressources spéciales.

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
REFINANCEMENT SUR F.N.G	3 246	3 246
DOTATION FOPRODI	8 262	8 619
DOTATION FONDS ARABE DEV ECO SOC (FADES)	0	570
DOTATION FONAPRA	6 847	6 424
DOTATION FOSDA	229	229
LIGNES DE CREDITS EXTERIEURES	13 235	14 537
INTERETS COURUS / BCT LIGNES CREDITS EXTERIEURES	103	124
TOTAL	31 922	33 749

Note 11 :- Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 63.598 KDT au 31 décembre 2007 contre 42.245 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	1 725	218
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	44 102	34 003
AUTRES COMPTES DE PASSIF	7 131	7 864
S.TOTAL	52 958	42 085
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	10 640	160
TOTAL	63 598	42 245

Le poste « COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISION /CHEQUES CERTIFIES	3 506	3 116
SAISIES ARRETS CLIENTS	5 807	4 886
INTERETS / PLACEMENT EN DEV A SERVIR	2 745	1 716
COMPTE DE LIAISON PRÉLÈVEMEN	4 571	2 202
ASSURANCE FLOTTE PERSONNEL UIB	69	95
ASSURANCE VIE PERSONNEL UIB	47	43
COMMISSION DE GARANTIE ET PEREQ CHANGE	273	339
FOURNISSEUR RETENUE DE GARANTIE	372	346
PRODUITS ET CHARGES A REGULARISER	71	68
CHARGES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER	4 081	3 923
TVA & RETENUES A LA SOURCE	4 192	2 959
PRIME D'ASSURANCE CREDITS A REVERSER	494	194
PRIME D'ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT	296	217
FOURNISSEURS BONS DE CARBURANT	198	476
PRODUITS PERCUS D'AVANCE	709	412

AUTRES CHARGES A PAYER	10 285	9 329
DIVERS COMPTES DE SUSPENS *	5 524	2 130
AUTRES COMPTES	862	1 552
TOTAL	44 102	34 003

* Il s'agit des comptes de liaison et de bilan à suspens traités dans le cadre d'une mission spécifique d'apurement.

Le poste « AUTRES COMPTES DE PASSIF » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
COMPTES DU PERSONNEL	5 326	5 995
FOURNISSEURS FACTURES A PAYER	1 794	1 866
PRIME ASSURANCE JOKER A REVERSER	8	1
AUTRES	3	2
TOTAL	7 131	7 864

Le poste « PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISIONS POUR RISQUE ADMINISTRATIF	8 925	
PROVISIONS POUR ACTIONS EN JUSTICE	711	
PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	1 004	160
TOTAL	10 640	160

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 12 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 59.909 KDT au 31 décembre 2007 contre 59.741 KDT au 31 décembre 2006. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PRIMES LIEES AU CAPITAL	7 4 91	7 4 91
RESERVE LEGALE	4 760	4 760
RESERVES ORDINAIRES	47 658	47 490
TOTAL	59 909	59 741

Les réserves ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2007 à 47.658 KDT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
RÉSERVES EXTRAORDINAIRES	39 141	38 176
RESERVES NETTES FONDS SOCIAL	8 517	8 349
RÉSERVES A RÉGIME SPÉCIAL	0	965
TOTAL	47 658	47 490

Note 13 : Résultats reportés

Les Résultats reportés se sont élevés au 31 décembre 2007 à (5 138) KDT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
RESULTATS REPORTEES	15	15
MODIFICATION COMPTABLE / PRIME DU BILAN	(3 636)	(3 413)
MODIFICATION COMPTABLE / CESSION IMMEUBLE REX	(965)	
MODIFICATION COMPTABLE / GAIN FONDS GERE SICAR	(552)	
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	(0,021)	
TOTAL	(5 138)	(3 398)

La modification comptable relative à la prime du Bilan s'explique par l'abonnement de La prime de 2006 servie en 2007 pour 3 636 KDT et celle de 2005 servie en 2006 pour 3 413 KDT.

Note 14 : Capitaux Propres

A la date du 31 décembre 2007, le capital social s'élève à 106.000 KDT composé de 10.600.000 actions d'une valeur nominale de 10 DT libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à -19.088 KDT au 31 décembre 2007 contre 160.604 KDT au 31 décembre 2006. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2004	106 000	4 760	47 143	7 491	15	0	165 409
Réserves fonds Social			169				169
Résultat au 31-12-2005						0	0
Solde au 31-12-2005	106 000	4 760	47 312	7 491	15	0	165 578
Modifications comptables					(3 413)		(3 413)
Affectation du résultat						0	0
Réserves fonds Social			178				178
Résultat au 31-12-2006						(1 739)	(1 739)
Solde au 31-12-2006	106 000	4 760	47 490	7 491	(3 398)	(1 739)	160 604
Modifications comptables					(1 739)		0
Affectation du résultat						0	0
Réserves fonds Social			168				168
Résultat au 31-12-2007						(179 859)	(179 859)
Solde au 31-12-2007	106 000	4 760	47 658	7 491	(5 138)	(179 859)	(19 088)

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 188.917 KDT au 31 décembre 2007 contre 204.917 KDT au 31 décembre 2006. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CAUTIONS EMISES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	107 213	120 127
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS ETRANGERS	60 815	50 577
AVALS DONNES EN DINAR	3833	7 770
AVALS DONNES EN DEVISES	2 300	8 947
AVALS DONNES/ BILLETS DE TRESORERIE	400	400
AVALS DONNES/ EMPRUNT OBLIGATAIRE	3 026	5 766
GARANTIES DONNEES SUR CORRESPONDANTS LOCAUX	11 330	11 330
TOTAL	188 917	204 917

Note 16 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 115.005 au 31 décembre 2007 contre 97.234 au 31 décembre 2006. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT CONFIRMES	17 210	89 837
ACCEPTATION CREDOC IMPORT CONFIRMES	15 558	(3 391)
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	7 467	6 347
ACCEPTATION DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	5 619	
ACCEPTATION DE CREDIT ACHETEUR IMPORT	35	37
S.TOTAL CREDOC IMPORT	45 889	92 830
CONFIRMATION DE CREDOC EXPORT	74 972	11 337
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE /CREDOC EXP *	(5 856)	(6 933)
S.TOTAL CREDOC EXPORT	69 116	4 404
TOTAL	115 005	97 234

*Le solde de ce compte est non clientélisé.

Note 17 : Engagements donnés

Les engagements donnés présentent un solde de 5.114 KDT au 31 décembre 2007 contre 4.562 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	5 114	4 562
TOTAL	5 114	4 562

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits autorisés non débloqués au 31/12/2007 et dont les contrats correspondants ont été déjà signés à cette date.

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues des autres Etablissements représentent un solde de 197.109 KDT au 31 décembre 2007 contre 115.294 KDT au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS SUR ENGAGEMENTS DONNES A LEURS CLIENTS	60 815	50 576
ENGAGEMENTS REÇUES / CONFIRMATION CREDOC EXPORT	74 930	11 337
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS	2 584	1 930
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX	14 636	15 880
GARANTIE DONNEE PAR LA SG SUR CREANCES CLASSEES *	50 000	42 504
ACCEPTATION ET PAIEMENTS DIFFERES /CREDOC EXPORT**	(5 856)	(6 933)
TOTAL	197 109	115 294

*La Société Générale s'est engagée, en outre, à couvrir et à garantir le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2007.

Le montant de cet engagement de paiement est de 50 millions de Dinars.

** Le solde de ce compte n'est pas ventilé par client.

Par ailleurs, les garanties reçues de l'Etat et des institutions d'assurances représentent un solde de 39.101 KDT au 31 décembre 2007 contre 14.912 KDT au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
SOTUGAR	7 619	5 175
FNG ET FOPRODI	4 252	4 164
AUTRES GARANTIES DE L'ETAT *	27 230	5 573
TOTAL	39 101	14 912

* dont ONH (créance courante) : 24 956 KDT

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 82.248 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	4 436	2 212
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	74 335	79 350
- AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	3 477	4 199
TOTAL	82 248	85 761

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 26.397 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	VARIATIONS	
Total	26 397	25 948	449	2%
OPERATIONS SUR EFFETS CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES	17 664	16 822	842	5%

Effets, chèques et opérations diverses	13 328	13 173	155	1%
Effets à l'encaissement	81	32	49	153%
Effets escomptés	126	43	83	193%
Opérations diverses sur effets	134	56	78	139%
Opér. par chèq. en Dinars ou en Dinars convertibles	3 073	2 115	958	45%
Opérations de virements	1 708	3 247	(1 539)	(47%)
Opérations sur titres	53	59	(6)	(10%)
Avals, cautions et acceptations bancaires	130	51	79	155%
Location de coffre-forts	33	36	(3)	(8%)
Règlement de succession	66	55	11	20%
Commissions de comptes	1 539	1 128	411	36%
Commissions de découvert	1 418	1 357	61	4%
Frais de tenue de comptes	4 967	4 994	(27)	(1%)
Commissions sur billets de trésorerie	26	28	(2)	(7%)
Commissions sur opérations monétiques	4 310	3 621	689	19%
COMMISSIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR	2 859	3 605	(746)	(21%)
Commerce extérieur	310	302	8	3%
Opérations de changes en comptes	2 373	2 027	346	17%
Autres commissions	89	209	(120)	(57%)
Opérations de change manuel	87	1 067	(980)	(92%)
AUTRES COMMISSIONS	5 874	5 521	353	6%

- Les commissions sur les opérations de change manuel sont désormais enregistrées parmi les gains de réévaluation de change / billets de banque figurant dans la rubrique « PR3 Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur Portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 5.348 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	158	192
- GAIN NET SUR OPERATIONS DE CHANGE	5 190	5 020
TOTAL	5 348	5 212

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3.813 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	3 249	5 175
- INTERETS SUR PORTEFEUILLE TITRES UNIB	168	232
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	396	389
TOTAL	3 813	5 796

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 47.644 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
-------------	------------	------------

- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2 892	6 356
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	44 073	40 155
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	404	460
- AUTRES INTERETS ET CHARGES	275	286
TOTAL	47 644	47 257

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 1.461 KDT au 31/12/2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
- COMMISSIONS SOUS DELEGATAIRES / ACHAT BILLETS DE BANQUES	52	63
- COMMISSIONS BCT/APPROVISIONNEMENT & RETRAIT BILLETS DE BANQUES DEVISES	59	0
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENTS ET PRELEVEMENTS	162	188
- HONORAIRES STES DE RECOUVREMENT	16	109
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	103	68
- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	20	10
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	184	156
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	491	467
- REMUNERATION DU FONDS GERE SICAR	229	208
- COMMISSIONS SUR GARANTIE REÇUE DE LA S.G	145	146
TOTAL	1 461	1 415

Note 25 : Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières s'élèvent à 226 KDT au 31 décembre 2007 et représentent les pertes nettes sur opérations de change.

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes de provisions ou non s'élèvent à 173.333 KDT au 31 décembre 2007 :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
DOTATION NETTE AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	(145 373)	(16 903)
DOTATION AUX PROV / ACTION EN DEFENSE	(2 698)	
DOTATION AUX PROV / DEPRECIATION CAISSE, CCP, BCT	(712)	
DOTATION AUX PROV / CPTES CORRESP LOCAUX ET ETR	(536)	
DOTATION AUX PROV / RISQUES / ACTION EN JUSTICE	(711)	
DOTATION AUX PROV / RISQUES / AUTRES POSTES D'ACTIF	(12 510)	
DOTATION AUX PROV / PASSIF ET CHARGES	(8 925)	
PERTES SUR CREANCES NON COUVERTES PAR DES PROVISIONS	(817)	(3 825)
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	(184)	(861)
PERTE / CREANCES < 500 DT	(23)	(506)
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(844)	(40)
TOTAL	(173 333)	(22 135)

Note 27 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur Portefeuille d'investissement:

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION	(1 559)	0
DOTATION AUX PROV / FONDS GERE SICAR	(2 158)	0
PROFIT/REALISATION TITRES DE PARTICIPATION	0	(7)
P&P EXCEP / REALISATION TITRES DE PARTICIPATION	0	215
REP DE PROV/TITRES PARTICIPAT	0	242
REPRISE PROV/FONDS GERE SICAR	5	117
TOTAL	(3 712)	567

Note 28 : Frais de personnel :

Les frais de personnel s'élèvent à 41.041 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
REMUNERATION DU PERSONNEL	30 558	28 242
CHARGES SOCIALES	8 742	8 144
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 741	1 444
TOTAL	41 041	37 830

Note 29 : Charges générales d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 16.748 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
IMPOTS ET TAXES	1 026	268
TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS	8 776	5 488
TRANSPORT ET DEPLACEMENT	481	643
FRAIS DIVERS DE GESTION	6 465	6 053
TOTAL	16 748	12 452

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 8 776 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
LOYERS COMMERCIAUX	1 536	1 265
GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE	204	168
ENTRETIEN ET REPARATION DIVERS	193	421
CONSOMMABLES MATERIEL INFORMATIQUE	175	154
ENTRETIEN&NETTOYAGE IMMEUBLES	362	342
SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	619	56
MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE	535	392
MAINTENANCE LOGICIEL INFORMATIQUE	1 462	330
MAINTENANCE ET CONSOMMABLE PHOTOCOPIEURS	132	67
CONSOMMATION EAU, ELECTRICITE, GAZ, FUEL	722	493
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES	217	116
HONORAIRES SERVICE ASSISTANCE SG	586	395
REDEVANCES PRESTATIONS IBS	297	281
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	801	219
ASSURANCE IMMEUBLES ET VOITURES	158	63
ASSURANCE GLOBALE BANQUE	504	276
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	272	450
TOTAL	8 776	5 488

Note 30 : Dotations aux amortissements sur immobilisations :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
DOT AUX AMORTISS LOGICIEL DELTA	(12)	389
DOT AUX AMORTISS LOGICIEL	281	147
DOT AUX AMORTISS MATERIEL INFORMATIQUE DELTA	885	680
DOT AUX AMORTISS MATERIEL INFORMATIQUE	15	140
DOT AUX AMORTISS CABLAGE INFORMATIQUE	26	22
DOT AUX AMORTISS IMMEUBLES D'EXPLOITATION	177	177
DOT AUX AMORTISS MATERIEL ROULANT	187	166

DOT AUX AMORTISS MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	438	411
DOT AUX AMORTISS TRAVAUX D'AMENAGEMENT	639	640
DOT AUX AMORTISS ENSEIGNE SIGNALETIQUE	94	81
DOT AUX AMORTISS FONDS DE COMMERCE	12	12
DOT AUX AMORTISS FRAIS ACQUISITION IMMOBILISATIONS	9 858	0
DOT AUX AMORTISS AUTRES ELEMENTS	115	114
TOTAL	12 715	2 979

Note 31 : Solde en gain et pertes provenant des autres éléments ordinaires :

Les pertes et profits provenant des autres éléments ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
	(724)	(87)
CHARGES DIVERSES / EXERCICES ANTERIEURS	(235)	(38)
P & P DIVERS / EXERCICES ANTERIEURS	255	143
P & P EXCEPTIONNELS / REALISATION IMMOBILISATIONS	33	0
TOTAL	(671)	18

Note 32 : Impôt sur les sociétés:

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2007 totalise 123 KDT et s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant provisions et impôt	(30 652)
- Réintégrations	31 373
- Déductions (dont provisions)	<u>(151 088)</u>
- Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	(150 367)
- Réinvestissements exonérés	<u>0</u>
- Résultat fiscal après réinvestissements exonérés	(150 367)
- Taux d'impôt	35 %
- Impôt théorique	0
- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	123

Note 33 : Effets des modifications comptables :

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
MODIFICATIONS COMPTABLES / PRIME DU BILAN	-3 636	-3 414
MODIFICATIONS COMPTABLES / GAIN ECHANGE IMMEUBLE REX	-965	
MODIFICATIONS COMPTABLES / GAIN FG SICAR	-552	
TOTAL	-5 153	-3 414

Note 34 : Résultat par Action :

Le résultat par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, est de - 16,968 DT :

	31/12/2007	31/12/2006
RESULTAT NET (EN KDT)	(179 859)	(1 739)
NOMBRE MOYEN D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES	10 600 000	10 600 000
Résultat par action (en DT)	(16, 968)	(0,164)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice

3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 35 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2007, un solde de 249.212 KDT contre 105.091 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	50 237	56 596
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	242 383	167 666
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE	0	(30 000)
DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(43 408)	(89 171)
TOTAL	249 212	105 091

Le détail de la rubrique « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT » se présente comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CAISSE ESPECES EN DINARS	5 714	5 993
ESPECES EN ROUTE	2 476	2 053
FONDS DE ROULEMENT CHEZ IBS	293	293
ALIMENTATION GAB	2 736	3 774
CAISSE ESPECES EN DEVICES	496	1 733
BCT COMPTE ORDINAIRE	36 059	40 676
I B S TRANSPORT DE FONDS	1 258	574
CCP COMPTE ORDINAIRE	1 205	1500
TOTAL	50 237	56 596

Les liquidités et équivalents de liquidité de la rubrique « Créances sur les Etablissements Bancaires » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CORRESPONDANTS ETRANGERS NOSTRO	17 962	13 730
CORRESPONDANTS ETRANGERS LORO	224	60
BCT COMPTE DE PLACEMENT	162 478	97 057
CORRESPONDANTS COMPTES DE PLACEMENTS	61 719	56 819
TOTAL	242 383	167 666

Le solde des liquidités Passif de la rubrique « BCT compte de placement » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
EMPRUNT SUR LE MARCHE MONETAIRE	0	30 000
TOTAL	0	30 000

Le solde des liquidités Passif de la rubrique « Dépôts des établissements bancaires et financiers » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CORRESPONDANTS ETRANGERS NOSTRO	501	1 196
CORRESPONDANTS ETRANGERS LORO	976	13 653
EMPRUNT SUR LE MARCHE MONETAIRE	39 743	72 496
AUTRES SOMMES DUES	2 188	1 826
TOTAL	43 408	89 171

3.7- Autres notes aux Etats Financiers.**Note 36 : Opérations avec les parties liées**

- L'Internationale SICAR, détenue à hauteur de 31% par l'UIB, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'évolution du compte « UIB fonds gérés SICAR » entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 se détaille ainsi :

-	Solde au 31 décembre 2006	25 402 KDT
-	- Déblocage fait par l'UIB	2 151 KDT
-	- Commissions de gestion	(197) KDT
-	Solde au 31 décembre 2007	27 356 KDT

- L'UIB affecte au profit de l'Internationale SICAR son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite facturés par l'UIB. Le montant facturé par la Banque en 2007 s'élève à 127 KDT.
- L'UIB a conclu le 13 mai 2005 un contrat d'assistance au recouvrement de créances avec l'IRC. Les conditions de cette convention ont été modifiées par avenant le 1^{er} février 2006. Un portefeuille de créances de 943 KDT a été confié en 2007 à ce titre. Les commissions constatées en 2007 à ce titre ont été de 35 KDT.
- L'UIB affecte au profit de l'IRC son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite facturés par l'UIB. Le montant des salaires facturés par la Banque au titre de l'exercice 2007 s'est élevé à 100 KDT.
- l'UIB met à la disposition de l'Internationale Recouvrement de Créances (IRC) des locaux à titre gratuit depuis le 1er avril 2004.
- L'UIB affecte au profit de l'Intermédiaire International (INI), dans laquelle elle détient 52,42% du capital, son personnel salarié. Le montant des salaires facturés par l'UIB en 2006 s'est élevé à 81 KDT.
- L'UIB a conclu en mai 1996 un contrat de location du Siège social de l'Intermédiaire International pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Les montants facturés par la Banque en 2007 s'élèvent à 9 KDT.
- L'UIB a conclu en novembre 2006 avec l'INI une convention par laquelle cette dernière accepte l'exécution des ordres de bourse (achats, ventes), collectés par le réseau d'agence de la Banque. Le montant des commissions servies à l'INI en 2007 au titre des prestations d'exécution d'ordres en bourse s'élève à 12 KDT.
- L'UIB a conclu en février 2005, un contrat de garantie avec la Société Générale, lui permettant de couvrir l'insuffisance de provisions, et ce dans la limite de 52,34% du sous provisionnement sur les risques de crédit identifiés au 31/12/2003. Le montant de cette garantie au 31 décembre 2007, est de 57,1 KDT. Les commissions constatées au titre de l'exercice 2007, en faveur de la S.G. à ce titre s'élèvent à 146 KDT

Il est à noter que la Société Générale a donné un engagement de paiement en faveur de l'UIB pour un montant de 50 millions de dinars - qui annule et remplace la garantie donnée en 2005. En vertu de cet engagement de paiement, la Société Générale couvre et garantit le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2007.

L'UIB, dont le capital est détenu par la Société Générale à concurrence de 52,34%, a réalisé avec cette dernière des opérations de financement et de placement en devises durant l'exercice 2007. L'encours des placements chez la SG à la date du 31 décembre 2007 s'élève à 50.190 KDT, détaillé comme suit :

DEVICES	MONTANTS	VALEURS	ECHEANCES	TAUX	INTERETS	COURS	C/V EN TND
USD	1 000 000,00	24/12/2007	07/01/2008	4,450000	1 730,56	1,22070	1 220 700,000
USD	1 000 000,00	26/12/2007	03/01/2008	4,640000	1 031,11	1,22070	1 220 700,000
USD	1 000 000,00	28/12/2007	04/01/2008	4,500000	875,00	1,22070	1 220 700,000
USD	2 000 000,00	26/12/2007	02/01/2008	4,640000	1 804,44	1,22070	2 441 400,000
USD	1 000 000,00	04/12/2007	04/03/2008	5,050000	12 765,28	1,22070	1 220 700,000
USD	500 000,00	18/10/2007	18/01/2008	5,120000	6 542,22	1,22070	610 350,000
USD	149 814,00	16/01/2007	11/01/2008	5,280000	7 910,18	1,22070	182 877,950
USD	104 100,00	18/01/2007	14/01/2008	5,280000	5 511,75	1,22070	127 074,870
TOTAL / USD	6 753 914,00				38 170,54		8 244 502,820
EUR	100 000,00	27/07/2007	21/07/2008	4,500000	4 500,00	1,797100	179 710,000
EUR	176 000,00	05/11/2007	04/02/2008	4,370000	1 944,16	1,797100	316 289,600
EUR	3 000 000,00	31/12/2007	07/01/2008	3,960000	2 310,00	1,797100	5 391 300,000
EUR	500 000,00	17/12/2007	07/01/2008	4,040000	1 178,33	1,797100	898 550,000
EUR	390 000,00	30/10/2007	30/01/2008	4,170000	4 156,10	1,797100	700 869,000
EUR	3 000 000,00	27/12/2007	07/01/2008	3,960000	3 630,00	1,797100	5 391 300,000
EUR	2 000 000,00	17/12/2007	07/01/2008	4,040000	4 713,33	1,797100	3 594 200,000
EUR	2 000 000,00	31/12/2007	04/01/2008	3,960000	880,00	1,797100	3 594 200,000
EUR	1 000 000,00	31/12/2007	21/01/2008	4,010000	2 339,17	1,797100	1 797 100,000
EUR	811 513,35	19/12/2007	02/01/2008	4,150000	1 309,69	1,797100	1 458 370,641
EUR	227 000,00	15/10/2007	15/01/2008	4,500000	2 610,50	1,797100	407 941,700
EUR	8 500 000,00	27/12/2007	03/01/2008	3,950000	6 528,47	1,797100	15 275 350,000

EUR	300 000,00	15/08/2007	15/02/2008	4,300000	6 593,33	1,797100	539 130,000
EUR	85 000,00	26/01/2007	21/01/2008	4,000000	3 400,00	1,797100	152 753,500
EUR	419 000,00	26/10/2007	28/01/2008	4,200000	4 595,03	1,797100	752 984,900
EUR	262 490,00	10/10/2007	08/01/2008	4,550000	2 985,82	1,797100	471 720,779
EUR	569 476,08	21/05/2007	15/05/2008	4,310000	24 544,42	1,797100	1 023 405,463
TOTAL / EUR	23 340 479,43						41 945 175,583
TOTAL							50 189 678,403

- o L'encours au 31/12/2007 des contre-garanties reçues de la SG s'élève à 43.933 KDT.

DEVISES	MONTANTS	CV EN TND
TND	5 717 980,773	5 717 980,773
USD	8 842 109,80	10 793 563,433
EUR	15 258 612,43	27 421 252,403
Total Général		43 932 796,609

- o L'encours des garanties reçues de la SG pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élèvent à 887 KDT au 31/12/2007.

DEVISES	MONTANTS	CV EN TND
TND	420 000,000	420 000,000
EUR	260 000,00	467 246,000
Total Général		887 246,000

- o L'encours des garanties émises auprès de la SG s'élève à 11.395 KDT au 31/12/2007.

DEVISES	MONTANTS	CV EN TND
DZD	42 000 000,00	761 040,000
USD	160 000,00	195 312,000
EUR	5 808 654,30	10 438 732,643
Total Général		11 395 084,643

- o L'encours des CREDOCS EXPORT, contractés auprès de la SG, s'élève à 1.529 KDT au 31/12/2007, détaillé comme suit :

DEVISES	MONTANTS	CV EN TND
TND	517 101,753	517 101,753
EUR	562 914,81	1 011 614,205
Total Général		1 528 715,958

- o L'encours des CREDOCS IMPORT contractés auprès de la SG, s'élève à 21.708 KDT au 31/12/2007, détaillé comme suit :

DEVISES	MONTANTS	CV EN TND
YEN	86 509 931	937 932,021
USD	3 589 405,26	4 381 587,001
EUR	9 119 271,96	16 388 243,640
Total Général		21 707 762,662

- L'UIB a eu recours, au cours de l'exercice 2007, à la Société Générale pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels pour un montant de 280 K € (503 KDT). Ces services ont été apportés par la Société Générale conformément au contrat de services signé en 2007 qui prévoit une rémunération de 770 € par jour-homme de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 280 K €.
- L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signé en 2004, aux services de la Société Générale pour l'accès au réseau SWIFT NET et aux services associés. Le montant total des frais relatifs à ces prestations net retenue à la source s'établit à 59 K € pour l'année 2007.

- L'encours total au 31/12/2007 des engagements des administrateurs Mrs : Moncef M'zabi, Aziz Miled s'élève à 23.236 KDT. L'encours total de leurs dépôts s'élève au 31/12/2006 à 13.173 KDT.

Note 37 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10/07/2008. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapports des commissaires aux comptes**1- Rapport AMC Ernst & Young****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Etats financiers - exercice clos le 31-12-2007**

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'UIB arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Au terme de nos travaux, nous exprimons la réserve suivante :

La banque a procédé à la comptabilisation dans les comptes de l'exercice 2007 de l'intégralité des provisions requises et a opéré certains ajustements et corrections comptables, ainsi qu'il est indiqué notamment dans les notes aux états financiers 2.1, 2.4 et 2.9. Selon nous, les traitements comptables suivants, opérés dans ce cadre, sont inappropriés :

- les provisions requises, estimées par la banque à la date du 31.12.2007 à 176 millions de Dinars, ont été intégralement comptabilisées en résultat de l'exercice 2007. Considérant que les provisions requises estimées par la banque à la date du 31.12.2006 et demeurées non comptabilisées à cette date s'élèvent à 123,8 millions de Dinars, la comptabilisation des provisions en 2007 devrait s'imputer sur les capitaux propres d'ouverture à hauteur de 123,8 millions de Dinars conformément à la norme comptable 11 relative aux modifications comptables. De plus, ces provisions couvrent à hauteur de 8 millions de Dinars des risques qui ne nous semblent pas avérés ;
- des dépenses engagées au cours de l'exercice 2006 et antérieurs dans le cadre de l'implémentation du nouveau système d'information, totalisant 10,8 millions de Dinars, ont été initialement comptabilisées en actifs incorporels et amorties sur une période de 5 ans. Au cours de l'exercice 2007, le montant de ces dépenses a été reclassé en « Charges à répartir » et un montant de charges additionnelles à hauteur de 7,4 millions de Dinars a été imputé sur le résultat de l'exercice 2007. Par référence aux normes comptables applicables, la comptabilisation en « Charges à répartir » est, dans le cas d'espèce, inappropriée s'agissant de dépenses engagées dans le cadre d'un projet, par essence reconu et comptabilisé en tant qu'actif. Un tel traitement est non conforme notamment aux normes comptables 6 et 10 relatives aux immobilisations corporelles et aux charges reportées. Le résultat de l'exercice 2007 ainsi que les capitaux propres à cette date sont, en conséquence, minorés à hauteur de ce montant (7,4 millions de Dinars) ;
- un produit a été constaté en 2006 à hauteur de 1 million de Dinars et représente la différence entre la valeur comptable d'un terrain, propriété de l'UIB, échangé contre une partie d'un immeuble à édifier sur le même terrain dont la valeur contractuelle est établie à 1,2 millions de Dinars. Au cours de l'exercice 2007, le montant correspondant à ce produit a été annulé. Une telle annulation ne se justifie ni par les dispositions de la norme comptable 5 régissant la comptabilisation des opérations d'échanges d'actifs, notamment le paragraphe 20 ni par la situation actuelle du bien obtenu en échange. En conséquence, les capitaux propres à la date du 31.12.2007 sont minorés à hauteur de 1 million de Dinars ;
- les règles de constatation de produits et de réservation des agios et intérêts adoptés par la banque sont particulièrement conservatrices. Ainsi, les recouvrements sur les crédits à moyen et long terme sont prioritairement imputés sur le principal. Ces règles ne permettent pas non plus la comptabilisation systématique en produits des agios débiteurs sur les relations non performantes, lorsque effectivement encaissés.

Ainsi qu'il est indiqué dans la note aux états financiers 2.1, des produits ont été réservés de façon globale à hauteur de 3,7 millions de Dinars dans l'attente de l'aboutissement des travaux en cours pour statuer définitivement sur leur sort. Nos travaux nous ont permis de mettre en évidence des agios et intérêts indûment réservés à hauteur de 0,6 million de Dinars. Le Produit Net Bancaire, le résultat de l'exercice et les capitaux propres sont minorés à hauteur de ce montant.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-haut, nous attirons l'attention sur le fait que les capitaux propres de la banque, tels qu'ils apparaissent dans les comptes au 31.12.2007 se trouvent être largement en deçà de la moitié du capital social, rendant applicables les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales. De même, les fonds propres réglementaires se situent à un niveau tel que les ratios essentiels pour l'exercice de l'activité bancaire se trouvent être en décalage par rapport aux normes prévues par la réglementation. La banque a arrêté un plan de restructuration à même de pallier cette situation et garantir la continuité d'exploitation de la banque, dont la mise en œuvre devrait être réalisée en 2008.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter significativement les états financiers en dehors de ce qui est mentionné au niveau de notre opinion telle qu'exprimée ci-avant.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes de valeurs mobilières, n'est pas encore effectuée conformément aux prescriptions du décret précité.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 24 Juillet 2008

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **Etats financiers - exercice clos le 31-12-2007**

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-après sur les conventions conclues et opérations réalisées suivantes au cours de l'exercice 2007.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. La Société Générale a accordé à l'UIB, en date du 9 Juillet 2008, une garantie de paiement des montants correspondant à des créances ou partie de créances, arrêtés à la date du 31.12.2007, selon les conditions et modalités essentielles suivantes :
 - Le montant total de la garantie s'élève à 50 millions de dinars et couvre un portefeuille de 41 créances au titre desquelles le montant objet de la garantie pour chaque créance est dûment identifié ;
 - La garantie de paiement est activé au terme de la cinquième année à partir de la date d'engagement pour le solde de l'engagement souscrit ;
 - Cette garantie de paiement annule et remplace celle accordée en date du 8 Février 2005.

En contrepartie de cette garantie, la Société Générale perçoit une rémunération annuelle de 0,5% du solde de l'engagement de garantie souscrit.

Cette opération est autorisée par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008.

2. L'UIB a conclu en 2007 avec l'Internationale SICAR deux avenants à la convention de gestion des fonds à capital risque, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Août 2007. En vertu de ces avenants, le montant total des fonds débloqués est porté de 24 915 KDT à 27 066 KDT au 31/12/2007. Les conditions de rémunération des fonds gérés demeurent inchangées et sont détaillées comme suit :
 - Une commission de gestion égale à 1% l'an du fond géré avec un minimum de 10 000 dinars, perçus trimestriellement ;
 - Une part des revenus des placements en participation égale à 20% des dividendes ou 10% de la plus value de cession ;
 - Une commission sur le solde moyen disponible du fond égale à 0,55% l'an, perçue trimestriellement.

Dans ce cadre, le montant des commissions facturées par la SICAR, au titre de l'exercice 2007, s'élèvent à 201 KDT.

3. Une convention entre l'UIB et l'Intermédiaire International (INI) a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Août 2007. Cette convention couvre une période de trois ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée égale et porte sur l'exécution des ordres de bourse (Achats, Ventes) collectés par le réseau d'agence de la banque.

En contre partie des services, l'INI perçoit des clients une commission de 0,4% du montant de chaque transaction. Le montant des commissions facturées aux clients de l'UIB, dans ce cadre, au titre de l'exercice 2007 s'élève à 12 KDT.

4. Un contrat de services entre l'UIB et la Société Générale a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Août 2007. Ce contrat couvre une période d'un an à partir du 1er janvier 2007 et prévoit des travaux d'assistance dans les domaines suivants :

- assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'UIB ;
- assistance dans la conduite du changement lié à l'appropriation progressive du projet de migration vers le nouveau système d'information ;
- assistance pour les chantiers immobiliers ;
- assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du Groupe Société Générale ;
- formation du personnel de l'UIB ;
- assistance dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- assistance au démarchage commercial des tunisiens résidents en France.

En contrepartie de ses services, la Société Générale perçoit une rémunération annuelle de 220 K€ auxquels s'ajoute un montant de 60 K€ au titre de l'accès au réseau SWIFT NET. Le montant global soit 280 K€ a fait l'objet de facturation au titre de l'exercice 2007.

5. Un contrat de services entre l'UIB et la Société ISTIKHLASS (détenu à hauteur de 49% par Franfinance, filiale à 100% de la Société Générale et à hauteur de 2% par l'UIB) a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Août 2007. Ce contrat couvre une période d'un an à partir de sa signature renouvelable par tacite reconduction et vise à confier à la société ISTIKHLASS le recouvrement du portefeuille de crédits à la consommation octroyés au travers d'un réseau de prescripteurs.

En contrepartie des services rendus à la banque, la société ISTIKHLASS perçoit une rémunération égale à 6% des montants effectivement recouverts sur créances dont les impayés sont supérieurs ou égaux à trois (3) mois. Pour les autres créances, la commission d'intéressement d'ISTIKHLASS est équivalente à 8% du versement réalisé par le client au cours du mois précédent.

Le montant facturé par la société ISTIKHLASS au cours de 2007 s'élève à 5 KDT.

II. Nous avons été également avisés des conventions suivantes autorisées par le Conseil d'Administration et n'ayant pas produit d'effets au cours de l'exercice 2007 :

1. Un projet de contrat de services entre l'UIB et la Société Générale a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008. Ce projet de contrat couvre une période d'un an à partir du 1er janvier 2008 et prévoit des travaux d'assistance dans les domaines suivants :

- assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'UIB ;
- assistance dans la conduite du changement lié à l'appropriation progressive du projet de migration vers le nouveau système d'information ;
- assistance pour les chantiers immobiliers ;
- assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du Groupe Société Générale ;
- formation du personnel de l'UIB ;
- assistance dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- assistance au démarchage commercial des tunisiens résidents en France.

En contrepartie de ses services, la Société Générale percevra une rémunération annuelle plafonnée à 350 K€ dont 60 K€ pour l'accès au réseau SWIFT NET au titre de l'exercice 2008.

III. Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2007 :

1. En vertu de la convention conclue entre l'UIB et la Société Générale et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mai 2006, l'UIB a bénéficié d'une garantie portant couverture à hauteur de 52% du sous provisionnement sur créances tel qu'arrêté au 31 décembre 2006 et plafonnée à 57,1 millions de dinars. L'encours de cette garantie en 2007 s'est élevé à 57,1 millions de dinars.

En contrepartie de cette garantie, la Société Générale a perçu au titre de 2007 une commission de 0,25% soit 146 KDT.

2. En vertu du contrat d'assistance au recouvrement conclu entre l'UIB l'International de Recouvrement des créances (IRC), autorisé par le Conseil d'Administration du 6 Avril 2006 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mai 2006, la banque a confié à l'IRC une enveloppe de 481 dossiers au cours de l'exercice 2007. À ce titre, le montant de la rémunération facturé par l'IRC s'élève à 35 KDT.

3. En vertu du contrat de bail conclu entre l'UIB et l'INI, la banque a facturé 9 KDT au titre de loyers de l'exercice 2007. Le contrat s'étend sur une période de 3 ans renouvelables par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation des loyers de 15% tous les 3 ans.

4. En vertu de la convention conclue entre l'UIB et la Société Générale et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mai 2006, l'UIB a bénéficié de l'accès au réseau SWIFT NET géré par la Société Générale.

Le montant facturé à la banque s'élève à 59 K€ au titre de l'exercice 2007.

5. Le siège social de l'IRC a été transféré dans les locaux de l'UIB à partir du 2^{ème} trimestre 2004. La mise à disposition des locaux est faite à titre gratuit.

Cette opération a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Juin 2005.

6. En vertu des conventions conclues respectivement entre l'UIB, l'internationale de recouvrement de créances (IRC), l'Intermédiaire International (INI) et L'international SICAR, la banque affecte son personnel salarié au profit des dites sociétés. Les montants facturés par la banque au titre de l'exercice correspondent aux salaires payés et se détaillent comme suit :

- IRC : 100 KDT ;
- INI : 81 KDT ;

- International SICAR: 127 KDT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 24 Juillet 2008

2- Rapport Ahmed Mansour

RAPPORT GENERAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

Tunis le 24 juillet 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'Union Internationale de Banques au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques comprenant le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

4. Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le système informatique mis en place par la Banque du point de vue contrôles généraux informatiques, planification des ressources, activités, sécurités, plan de continuité, implémentation et entretien des applications et des bases de données, et maîtrise des chemins d'audit.

Dans ces rapports, nous avons relevé principalement ce qui suit :

- Les crédits aux particuliers ne donnent pas lieu, en majorité, à l'établissement de titres de crédit ou de chaînes d'effets, documents indispensables pour l'exercice d'éventuelles actions en recouvrement fondées sur le droit cambiaire.
- Les instances dégagées par suite à la migration vers le nouveau système informatique (opérations non clientélisées) ont fait l'objet de compensation sans identification préalable de leurs origines.
- La base de données clientèle renferme des relations codifiées sans indication de leurs cartes d'identité et de leurs dates de naissance et/ou de l'immatriculation au registre de commerce. D'autres relations, identiquement identifiées, figurent sur la même base sous plusieurs codes.
- Les corrections comptables effectuées manuellement présentent, par leur nombre particulièrement élevé et par l'indisponibilité dans certains cas de supports permettant d'identifier leurs origines, une source de difficulté pour la traçabilité des opérations s'y rattachant.

Sur la base des faiblesses relevées, nous avons conclu que le système de contrôle interne et le système d'information présentent des risques pouvant agir sur la fiabilité des données et des informations financières impliquant de notre part le recours à des contrôles substantifs étendus.

Deux rapports, traitant respectivement du contrôle interne et du système d'information, ont été remis dans leurs versions définitives le 10 juillet 2008 au conseil d'administration de la banque. Ils font partie intégrante du présent rapport.

5. Nous avons rencontré, lors de nos travaux, des difficultés qui ont eu pour effet de limiter l'étendue de nos investigations :
 - a. L'appréciation de la solvabilité future des relations classées de la Banque, n'est pas toujours fondée sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par plusieurs relations d'états financiers récents en est la cause.
 - b. Les garanties consenties en faveur de la Banque au titre des engagements classés ont été évaluées, à concurrence du tiers environ, par application de procédures internes. Ces évaluations n'ont pas fait l'objet de confirmation par des évaluateurs externes indépendants.
 - c. 40 avocats sur les 60 mandatés par la banque n'ont pas répondu à nos lettres de circularisation. Il en est de même de 18 correspondants tunisiens et de 27 correspondants étrangers sur respectivement 21 et 56 ayant eu à réaliser avec la Banque des opérations financières.

6. Les opérations d'inventaire des valeurs effectuées à la date de clôture par la banque ont porté sur des effets financiers et commerciaux échus et à échoir, ainsi que sur les valeurs impayées objet de contentieux et les engagements par signature. Sur un total de 1.443,429 MDT, les éléments inventoriés ont couvert 1.082,345 MDT et ont fait apparaître des écarts positifs de 4,152 MDT et des écarts négatifs de 32,280 MDT.

Ces écarts, dus principalement à des faiblesses de procédures relatives à la préparation, la conduite, le rapprochement et la validation des opérations d'inventaire, appellent de la part de la Banque des actions urgentes de recherche, de justification et d'apurement.

7. Les résultats déficitaires dégagés au titre de l'exercice 2007 pour 179,859 MDT se rattachent, à notre avis, aux exercices 2006 et, 2005 et antérieurs, respectivement pour 10,298 MDT et 163,571 MDT. Les capitaux propres d'ouverture et les états financiers de 2006, présentés comparativement, n'ont pas été retraités en conséquence.

8. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 4 à 7 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Union Internationale de Banques, arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 15 à 43 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.

9. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Excepté ce qui est indiqué aux paragraphes 4 à 7 ci dessus, les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

10. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Banque aux dispositions du texte sus indiqué. A ce sujet, nous remarquons que le cahier des charges prévu par l'article 5 du même décret a été signé par la Banque.

11. Les pertes cumulées ont ramené les fonds propres de la Banque en deçà de la moitié de son capital social. Un plan de restructuration financier de l'U.I.B portant sur une augmentation de son capital à hauteur de 90 MDT et sur la mise à la disposition de la banque par la société mère de deux emprunts subordonnés portant chacun sur 40 MDT sera incessamment soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

12. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001 ; Ces actifs, portent au 31 décembre 2007, sur 1.404 MDT dont 218 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 66% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2007.

Les fonds propres de la Banque accusent un solde négatif de <20,325 MDT> et représentent environ -1,4 % du total des actifs pondérés.

Le plan de restructuration projeté de la Banque permettra, une fois accepté, l'observation du ratio minimal de couverture des risques pondérés fixé à 8% par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991.

13. La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus durant les sept premiers mois de l'année en cours, notamment une garantie bancaire de paiement émanant de la Société Générale pour 50 MDT, la Banque a constitué des provisions pour 228,229 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 147,783 MDT, soit un total de 376,012 MDT.

14. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 88,72% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 1.643,806 MDT sur un total de 1.852,770 MDT. La répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2007 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
587 333	440 487	21 321	34 681	181 696	587 252

15. Par référence aux circulaires de la B.C.T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté, en raison de l'insuffisance des fonds propres nets telle qu'indiquée au § 12 supra <20,325 MDT>, que les seuils fixés par les textes de référence sus-indiqués ne sont pas observés par l'U.I.B.

En considérant les fonds propres supplémentaires envisagés dans le cadre du plan de restructuration de la Banque, tels qu'indiqués au paragraphe 11 ci-dessus, nous avons recalculé les seuils énoncés par les textes de référence de la BCT ; A ce sujet, nous constatons que, les engagements pondérés de 16 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres nets, sans que le total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la banque. Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de deux fois les mêmes fonds propres. Nous avons relevé, en outre, que les engagements d'un groupe dépassent le seuil de 25% des fonds propres nets, limite prévue par le § 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, et en considérant l'hypothèse de rétablissement des fonds propres indiqué ci-dessus, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements devient, une fois le plan de restructuration adopté, inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

16. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que ces positions, rapportées aux fonds propres de la banque (-20,325 MDT), s'opposent à la détermination de ratios pertinents.

Calculées en considérant l'impact sur les fonds propres de la Banque du plan de restructuration projeté, la contre valeur de la position de change, par monnaie, n'excéderait pas la limite de 10% des fonds propres nets ajustés et la contre valeur de la position de change, toutes monnaies confondues, n'excéderait pas 20% des mêmes fonds propres.

17. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que le ratio dégagé est de 11% inférieur au seuil minimal exigé par les textes susvisés.

Ahmed Mansour

RAPPORT SPECIAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

Tunis le 24 juillet 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés par la banque de la conclusion avec les parties liées des conventions suivantes :

1. « International-Sicar »

1.1- Suivant avenant signé le 16 mars 2007, adossé à une convention datée du 13 mars 2000 avec la société « International-Sicar » contrôlée par l'UIB à hauteur de 31% et chargée, dans le cadre de ses activités, de gérer un « fonds UIB », la Banque a mis à la disposition de « l'International-Sicar » un montant de 1.110 KDT. Cet avenant a été ratifié, à titre de régularisation, par le conseil d'administration de l'U.I.B tenu le 18 mai 2007

Un apport additionnel de 1.041 KDT, objet d'un deuxième avenant a été mis à la disposition de « l'International-SICAR » le 25 juin 2007. Le dit apport a été préalablement autorisé par le conseil d'administration de la Banque en date du 8 juin 2007.

Les deux avenants indiqués ci-dessus, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007, ont porté le montant des fonds effectivement débloqués en faveur de « l'International Sicar », au 31 décembre 2007, à 27.066 KDT.

Les conditions de gestion de ce fonds ont été fixées comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 0,55% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;
- 20% des dividendes reçus des participations ;
- 10% des plus-values de rétrocession.

La charge subie par la banque au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar » a porté, en 2007, sur 202 KDT hors taxes.

1.2- Deux cadres de l'UIB dont le directeur général de l'International SICAR sont détachés auprès de cette dernière sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la SICAR, au titre de l'année 2007, s'élève à 127 KDT.

2. « Internationale de Recouvrement des créances - IRC »

2.1- L'U.I.B a conclu entre le 7 avril 2006 et le 29 décembre 2006 avec la société « Internationale de Recouvrement des créances - IRC » qu'elle contrôle à hauteur de 99,97%, six conventions ratifiées, à titre de régularisation, par le conseil d'administration de la banque en date du 18 mai 2007 portant sur la cession, à 258 dinars, de 258 créances totalement provisionnées.

Ces conventions ont été approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007.

2.2- L'U.I.B a conclu avec sa filiale « Internationale de Recouvrement des créances - IRC » un avenant daté du 1er février 2006 adossé à une convention du 13 mai 2005 ; les dits avenant et convention ont été ratifiés, à titre de régularisation, par le conseil d'administration de la banque en date du 6 avril 2006. Ils portent sur la définition des termes d'un mandat attribué à la filiale pour assister la banque dans le recouvrement de ses créances ainsi que sur les conditions de rémunération correspondantes.

Ces conditions prévoient la rétribution du mandataire à raison de 8% à servir à l'encaissement de tout montant recouvré à l'amiable, et de 20% à l'encaissement des montants recouverts par voies contentieuses dont les frais sont assumés en sus par le mandant sur présentation des justifications correspondantes. Pour les créances supérieures à 50.000 dinars, les parties ont la faculté de convenir d'un taux différent des 8% prévus ; à défaut, ce dernier taux est appliqué. Un droit fixe d'ouverture de dossier à raison de 45 dinars HT par dossier transféré est dû par la banque à l'encaissement du recouvrement.

En vertu de cette convention, un portefeuille de créances de 943 KDT a été confié en 2007 à « l'Internationale de Recouvrement des créances - IRC ». Les commissions constatées à ce titre ont porté, en 2007, sur 35 KDT hors taxes.

La convention et l'avenant précités, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de l'UIB du 29 mai 2006, ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2007.

2.3- Deux cadres de l'UIB sont détachés auprès de « l'Internationale de Recouvrement des créances - IRC » sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la filiale au titre de l'année 2007 s'élève à 100 KDT.

2.4- L'UIB a conclu avec « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » une convention de co-location de l'immeuble abritant à la fois le siège de l'IRC et la direction de Tunis III. Cette convention a pris fin le 31/03/2004. A partir de cette date, les locaux, objet de ladite convention, sont occupés par « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » à titre gracieux.

Cette convention, approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2005, a continué à produire les mêmes effets au cours de l'exercice 2007.

3. « Intermédiaire International - INI »

3.1- L'U.I.B a conclu le 15 novembre 2006 avec sa filiale « Intermédiaire International - INI » qu'elle contrôle à hauteur de 52,42% une convention soumise, à titre de régularisation, au conseil d'administration de la banque en date du 18 mai 2007. En vertu de cette convention, l'U.I.B confie à « l'Intermédiaire International - INI » l'exécution des ordres de bourses (achats et ventes) collectés par le réseau des agences de la banque. En contrepartie, la rémunération de la filiale est fixée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des finances du 27 mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, et à 0,4% HT au titre des frais de courtages sur les transactions réalisées en faveur de la banque.

Les prestations facturées à la banque par « l'Intermédiaire International - INI » ont porté, en 2007, sur 12 KDT.

Cette convention, approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007, a continué à produire ses effets au cours de l'exercice audité.

3.2- Deux cadres de l'U.I.B, dont le directeur général de « l'Intermédiaire International INI » sont détachés auprès de cette dernière sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la filiale, au titre de l'année 2007, s'élève à 81 KDT.

3.3- L'UIB a conclu avec « l'intermédiaire international - INI » un contrat de location daté du mois de mai 1999 portant sur le siège social de cette dernière pour une durée de 3 ans renouvelable. La charge supportée à ce titre par « l'INI » au cours de 2007 s'élève à 9 KDT.

4. « La Société Générale »

4.1- L'U.I.B a conclu en 2007 avec sa société mère « La Société Générale » une convention autorisée en projet par le conseil d'administration de la banque le 8 juin 2007 et approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires le 23 Août 2007. Elle a pour objet la fourniture de prestations d'assistance en faveur de l'U.I.B moyennant une rémunération calculée sur la base de 770 € par jour/homme plafonnée par an à 280.000 € dont 60.000 € pour l'accès au réseau swiftnet.

Les prestations couvertes par cette convention portent sur :

- L'assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la conduite du changement lié au projet Alyssa (formation, adaptation ...)
- L'assistance pour les chantiers immobiliers ;
- L'assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du groupe Société Générale ;
- La formation du personnel de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- L'assistance au démarchage des tunisiens résidents en France.

Le budget présenté à l'article 4 dudit contrat prévoit la création d'un centre de traitement dédié aux opérations des grandes entreprises dont le coût est estimé à 31.000 € ; cet article prévoit, en outre, d'ajouter au coût des prestations prévues au titre de 2006, un montant de 60.000 € correspondant aux droits d'accès au réseau Swiftnet au titre de la même année.

Les mêmes prestations ont fait l'objet d'une facturation de 280.000 € au titre de 2007.

4.2- Un projet de contrat de services entre la « Société Générale » et l'U.I.B a été autorisé par le conseil d'administration du 10 juillet 2008 ayant pour objet la fourniture au cours de l'exercice 2008 de prestations d'assistance en faveur de l'U.I.B moyennant une rémunération calculée sur la base de 770 € par jour/homme plafonnée par an à 350.000 € dont 60.000 € pour l'accès au réseau Swiftnet.

Les prestations couvertes par ce projet de contrat portent sur :

- L'assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la conduite du changement lié à l'approbation progressive du projet Alyssa (formation, adaptation ...)
- L'assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du groupe Société Générale ;
- La formation du personnel de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- L'assistance au démarchage commercial des tunisiens résidents en France.

Cette convention sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

4.3- L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signée en date du 5 mai 2004, aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET. Le montant total des frais relatifs à ces prestations, facturé mensuellement par la Société Générale, s'élève à 59 K€ au titre de 2007.

Nous avons obtenu confirmation de l'inscription de l'approbation de la dite convention à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

4.4- Un « engagement » a été pris par « La Société Générale » d'assumer, en cas de liquidation de la banque, 52% du montant du sous-provisionnement déterminé au 31 décembre 2003, après déduction des recouvrements subséquents et des provisions constituées postérieurement au titre des mêmes créances sous-provisionnées.

En contrepartie de la « garantie » en question, « La Société Générale » a facturé, au titre de 2007, des commissions pour 146 KDT.

Cette engagement a été annulé et remplacé par l'engagement de paiement daté du 9 juillet 2008 mentionné au paragraphe 4.5 ci-dessous.

4.5- Parmi les engagements hors bilan de l'U.I.B, figure une « garantie reçue » pour 50 MDT représentant un « engagement de paiement », pris par « La Société Générale » en faveur de l'UIB, des montants correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur les créances ou parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies des provisions nécessaires au 31 décembre 2007. Cet engagement ouvre droit à un paiement de l'engagement, de la part de l'obligé, au terme de la cinquième année pour le montant du solde de l'engagement souscrit.

Cet engagement a été ratifié par le conseil d'administration de la banque du 10 Juillet 2008 et sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

5. La société « Istiklass »

L'UIB a conclu une convention avec la société « Istiklass », société de recouvrement créée en 2005, contrôlée à 51% par le groupe « société générale » et dans le capital de laquelle l'U.I.B participe pour 2%.

En vertu de cette convention, l'U.I.B confie à la société « Istiklass » pour deux années renouvelables un mandat général de droit commun, au sens de l'article 119 du COC, pour le recouvrement par les voies amiables et judiciaires des créances de la banque et en exclusivité les crédits à la consommation octroyés via la société « Khadamet », société contrôlée à 90% par le groupe « Société Générale » et dans le capital de laquelle l'U.I.B participe pour 1%.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque du 28 juillet 2005.

Un projet d'une nouvelle convention a été soumis à l'autorisation préalable du conseil d'administration de la banque en date du 8 juin 2007.

La convention en question annule et remplace celle du 29 juillet 2005, et a pour objet de confier à la société « Istiklass » un mandat spécial au sens des articles 1117, 1118 et 1131 du COC pour le recouvrement par les voies amiables et judiciaires « d'une partie » des créances de l'U.I.B moyennant une rémunération.

Ces conditions prévoient la rétribution du mandataire à raison de 6% à servir sur les encaissements du mois précédent réalisés au titre des crédits à la consommation présentant des défauts de paiement de 3 mois et plus, et de 8% sur les encaissements du mois précédent au titre des autres créances.

La présente convention a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007.

6. La société « Orga consultants »

L'UIB a conclu un accord portant sur la fourniture de prestations de services avec la société « Orga Consultants » société, propriété de « la Sopragroup » dans laquelle « La Société Générale » détient 12,5 % via son fonds d'investissement « Geninfo » et ayant avec la banque un administrateur commun.

De fait, l'accord en question est entré en vigueur depuis l'année 2003 et a donné lieu durant la période 2003 à 2006, à des paiements d'honoraires par la banque pour un montant total de 2.242.338 dinars, dont 54.000 dinars au titre de la période allant du 1^{er} août au 31 décembre 2006.

L'accord dont il s'agit découle d'une convention cadre couvrant les années 2003 à 2005, signée entre juin 2004 et mai 2007, et d'un avenant adossé à la même convention couvrant une période de 7 mois allant de janvier à juillet 2006. Les deux signés par la banque, pour régularisation, en 2007 et soumis pour ratification au conseil d'administration de la banque du 18 mai 2007.

Les prestations de services, objet de l'accord précité, portent sur le pilotage et la revue informatique (OPC), le chantier données, les études d'organisation bancaire liées à Alyssa, et la conduite du changement. La rémunération correspondante du prestataire est fixée sur la base de taux journaliers par intervenant compris entre 799 € et 1.224 € en fonction des qualifications des consultants.

Les honoraires relatifs à la société « Orga Consultants », au titre de l'exercice 2007, s'élèvent à 41 KDT.

Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 août 2007.

♦ ♦ ♦

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits ainsi que des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

7. Autres informations

7.1- Parmi les notes aux états financiers», celle portant le n° 36 indique, dans son dernier paragraphe, que l'engagement, à titre professionnel, de certains administrateurs, personnes physiques et morales, parmi les actionnaires minoritaires de la banque, totalise, au 31 décembre 2007, la somme de 23.236 KDT et que l'encours total de leurs dépôts s'élève, à la même date, à 13.173 KDT.

7.2- Les mêmes notes font état des opérations financières réalisées par l'U.I.B avec « La Société Générale » ; ces opérations sont détaillées par la note n°36 comme suit :

- L'encours des placements en devises chez la société mère s'élève, au 31 décembre 2007, à 50.189 KDT, détaillés comme suit :

DEVICES	MONTANTS	TAUX	COURS	C/V EN TND
USD	6 753 914	De 4,45% à 5,28%	1,2207	8 244 503
EURO	23 340 479	de 3,952% à 4,55%	1,7971	41 945 175
TOTAL GENERAL				50 189 678

- L'encours, au 31 décembre 2007, des contre-garanties reçues de « La Société Générale » par l'U.I.B s'élève à 43.933 KDT.
- Les garanties reçues de « La Société Générale » pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élèvent à 887 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2007, des garanties émises auprès de « La Société Générale » s'élève à 11.395 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2007, des « Credoc Export », contractés auprès de « La Société Générale » s'élève à 1.529 KDT, détaillés comme suit :

DEVICES	MONTANTS	CV EN TND
EURO	562 914,81	1 011 614,205
TND	517 101,753	517 101,753
TOTAL GENERAL		1 528 715, 958

- L'encours, au 31 décembre 2007, des « Credoc Import » contractés auprès de la Société Générale s'élève à 21.708 KDT, détaillés comme suit :

DEVICES	MONTANTS	CV EN TND
YEN	86 509 931	937 932,021
USD	3 589 405,26	4 381 587,001
EURO	9 119 271,96	16 388 243,640
TOTAL GENERAL		21 707 762, 662

Ces opérations, autorisées par la législation en vigueur, n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Ahmed Mansour

2008 AS 717